

ÉVÉNEMENT-AGA

**ARCC
Outaouais (16)**

Festival Trad de Ripon

du 12 au 15 septembre 2024



Nous serons de la fête pour la 5^e édition du Festival Ripon Trad. Un weekend de musique traditionnelle et folklorique où les gens locaux nous ouvrent leurs rues, leurs maisons et surtout leurs cœurs pour faire la fête. Venez donc danser un p'tit rigodon !!!

INFORMATION GÉNÉRALES

Date limite d'inscription :

22 août 2023

Nombre limite d'inscriptions :

40 équipages

Adresse des sites :

Terrain face au
1263 Route 317
Ripon, Qc, J0V 1V0

Festival :

31 Rue Coursol, Ripon, Qc, J0V 1V0

Services offerts :



Autres Prévoir le remplissage de votre réservoir d'eau avant l'arrivée.

Inscription : Utiliser le formulaire pour **Événement/WS**

Courriel : arcc16@outlook.com

Poste : ARCC Outaouais (16)

Maryse Ross

31 Rue Cédric, Val-des-Monts, Qc, J8N 7B2

Renseignements :

Jean-Guy Renaud 819-230-5479 jgrenaud5@gmail.com

Gilles Poirier 613-222-4851 gilles.poirier.arco@gmail.com

Paiements acceptés :

Chèque: ARCC Outaouais (16)

Virement Interac Communiquer avec Diane Pelletier

Interac 819-827-3695, arcc16@outlook.com

Rassemblement ouvert aux non-membres : **OUI**

Les non-membres résidant dans la région sont acceptés à notre rassemblement, jusqu'à un maximum de 10 % des participants

TARIFICATION (TTC)

TPS : 878950567

TVQ : 1208775819

CAMPING et FESTIVAL

Jusqu'au 22 août

180 \$ – Bracelet passeport pour deux adultes (camping et déjeuner inclus)

108 \$ - Bracelet passeport pour 1 adulte (camping et Déjeuner inclus)

Forfait à la carte

- Bracelet passeport 70 \$ par adulte
- Bracelet passeport 35 \$ par enfant (13 à 17 ans)
- Camping weekend 35 \$
- Déjeuner dimanche 20 \$ par adulte
- Déjeuner dimanche 10 \$ par enfant (0 à 10 ans)

DESCRIPTION ET DÉROULEMENT

Jeudi 12 septembre

- 15 h Arrivée des participants
- 16 h Début des festivités (voir note 1)

Vendredi 13 septembre

- 11 h Arrivée des participants
- 14 h Rencontre sociale et informations sur l'événement
- 16 h Début des festivités (voir note 1)

Samedi 14 septembre

- 10 h Début des festivités (voir note 1)
- 13 h Tout le village enfête avec des spectacles acoustiques dans les maisons, suivi de la *Farandole*

Dimanche 15 septembre

- 9 h Déjeuner pour tous
- 9 h 30 Prix de présence et tirages
- 10 h 30 Accueil des membres à l'assemblée générale annuelle. **Carte de membre obligatoire et vérifiée à l'entrée. Réservée aux membres de l'ARCC seulement. Tout membre de l'ARCC qui participe à l'AGA et non à l'événement, désirent profiter du déjeuner (9 h), doit communiquer avec les responsables. Coût : 20 \$ / personne**
- 11 h Assemblée générale annuelle
- 12 h 30 Cocktail de bienvenue du nouveau conseil d'administration
- 13 h Bon retour à la maison

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

Le déjeuner et l'AGA se tiennent à la Place du Marché, 4 rue du Marché, Ripon, Qc, J0V 1V0. Co-voiturage disponible si nécessaire.

Venez chanter, danser et vous amuser au Festival Ripon Trad pour leur 5e édition.

- Accueil personnalisé par l'ARCC Outaouais.
- Arrivée des participants à partir de jeudi 15 h.
- Les campeurs sont à proximité de tous les événements. Emplacement réservé pour notre groupe.

** Aucun remboursement en cas de pluie.

** Étant donné que tous les billets sont achetés via notre fournisseur/partenaire, **aucun remboursement** ne sera effectué.

Note 1

- La programmation et les heures des spectacles sont déterminées par le Festival.
- Visitez leur site web : www.ripontrad.ca ou la page Facebook : **Festival Ripon Trad** pour les détails de la programmation à venir.

POLITIQUE D'ANNULATION

DE LA PART DU PARTICIPANT :

Étant donné que tous les billets sont achetés via notre fournisseur/partenaire, **aucun remboursement** ne sera effectué

Toute demande de remboursement doit parvenir, par écrit à arcc16@outlook.com en mentionnant les motifs de l'annulation et est assujettie à l'approbation de l'ARCC. Si votre demande est acceptée et que celle-ci nous parvient :

- Avant la date limite d'inscription, vous recevrez 100 % des sommes versées :
- Jusqu'à 20 jours avant la tenue de l'événement, vous recevrez 50 % des sommes versées;
- Jusqu'à 10 jours avant la tenue de l'événement, vous recevrez 25 % des sommes versées;
- Jusqu'à 5 jours avant la tenue de l'événement, aucun remboursement ne sera effectué.

DE LA PART DE L'ARCC ORGANISATRICE :

L'ARCC organisatrice se réserve le droit d'annuler une activité si trop peu de participants s'y inscrivent. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées en totalité peu après la date limite d'inscription, sans autre obligation de part et d'autre.